

CLAREBOUT PATATOES  
**Monsieur Jan Clarebout**  
Directeur Général  
Heirweg 26  
B-8950 NIEUWKERKE  
BELGIUM

Nos réf. : 170/2019  
*Affaire suivie par Fabrice MAZOUNI*

Objet : alimentation en eau industrielle dans le cadre de votre projet d'implantation

Dunkerque, le **19 JUIL. 2019**

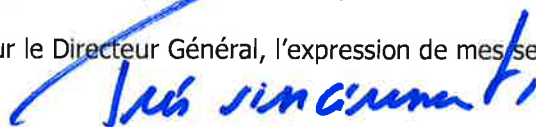
Monsieur le Directeur Général,

Les services du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois ont été informés du souhait de votre société d'implanter prochainement une installation de production sur la Zone Grande Industrie du Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD), et de bénéficier pour votre process d'une alimentation en eau industrielle. La demande qui nous a été rapportée par le GPMD concerne ainsi un besoin de **170 m3/h** pour la première phase d'exploitation (mi 2020), puis de **200 m3/h** à horizon fin 2020.

Pour pouvoir répondre à cette demande, nous avons étudié les possibilités de distribution d'eau (volumes d'eau à produire, dimensionnement et raccordement des conduites, équilibre hydraulique du réseau, etc.) jusqu'au futur site d'implantation. Je suis à ce jour en mesure de vous confirmer la possibilité pour le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois de vous fournir les débits d'eau industrielle susmentionnés, dans les délais annoncés.

Soyez assuré que notre Etablissement, pour ce qui concerne la fourniture de l'eau nécessaire à votre production, est mobilisé pour accompagner votre projet d'implantation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Le Président



**Bertrand RINGOT**  
*Maire de Gravelines*  
*Conseiller Départemental*  
*Canton de Grande-Synthe*  
*Vice-Président de la Communauté*  
*Urbaine de Dunkerque*

CLAREBOUT PATATOES  
**Monsieur Jan CLAREBOUT**  
Directeur Général  
Heirweg 26  
B-8950 NIEUWKERKE  
BELGIUM

Nos réf. : 234/2019

*Affaire suivie par Fabrice MAZOUNI*

Objet : Alimentation en eau industrielle dans le cadre de  
votre projet d'implantation

Dunkerque, le 10 octobre 2019

Monsieur le Directeur Général,

Dans le cadre du projet d'implantation par votre société, d'une installation de production sur la Zone Grande Industrie du Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD), vous avez souhaité bénéficier d'une alimentation en eau industrielle destinée au process de ces futures installations.

Le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois (SED) a alors confirmé la possibilité de répondre aux besoins exprimés à hauteur de 170 m<sup>3</sup>/h pour la première phase d'exploitation (mi 2020) puis de 200 m<sup>3</sup>/h à l'horizon fin 2020.

Afin de vous apporter cette confirmation de fourniture des débits d'eau industrielle, je vous précise que le SED a étudié les conditions de distribution d'eau (volumes à produire, dimensionnement, raccordements, etc ...) en tenant compte de la projection des besoins de volumes d'eau industrielle pour les projets déjà identifiés portés par les sociétés Indachlor et SNF.

Soyez assuré de l'engagement du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois afin de vous accompagner dans la mise en œuvre de votre projet d'implantation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes salutations distinguées.

*Bien à vous,*

Le Président

**Bertrand RINGOT**  
*Maire de Gravelines  
Conseiller Départemental  
Canton de Grande-Synthe  
Vice-Président de la Communauté  
Urbaine de Dunkerque*

